INCIDENTS

Les socialistes poussent des clameurs furieuses.

Delpierre s'écrie : Il n'y a plus qu'une chose à dire : Vive la révolution sociale !

Ce mot sert le signal d'un violent tumulte. Tandis que les socialistes applaudissent à tout rompre, les autres députés protestent énergiquement et crient : A l'ordre ! A l'ordre !

M. Brisson. — M. Dejeante, je vous rappelle à l'ordre. Je ne permettrai pas d'interpréter ainsi une décision de la Chambre.

M. Berry, rapporteur. — Je demande une suspension de séance pour permettre à la commission de délibérer sur la situation faite à son projet. (Protestations à gauche.)

M. Jaurès. — Il est par terre, votre projet.

Pendant ce temps, quelques socialistes adressent à M. Guillemin des invectives.

M. Chauvière lui crie : Nous trouvons vos chaises, Bonnaire. (Bruit prolongé).

M. Brisson. — Je vous rappelle à l'ordre, monsieur Chauvière.

M. Chauvière continue à s'adresser à M. Guillemin. Les protestations du centre redoublent et M. Chauvière est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal. (Bruits sur les bancs socialistes).

M. Jaurès. — Je demande la radiation de l'ordre du jour que vous voulez de compter.

Les socialistes recommencent leur tapage.

M. Brisson. — Je mets vos voix devant le vote de la Chambre.

M. Sembat. — Eh bien ! alors, mettez-nous à la porte, si... de...

M. Brisson. — Je vous rappelle aux convenances et au respect des décisions de la majorité. Je ne tolérerai jamais contester les votes de l'assemblée.

M. Coutant, est rappelé à l'ordre.

Enfin, après une longue agitation, la Chambre décide de suspendre la séance pendant une demi-heure.

Nouveau texte de la Commission

A la reprise M. **G. Berry,** rapporteur, déclare que la Commission accepte la décision de la Chambre maintenant les bureaux payants demande qu'on abroge la discussion des articles relatifs aux bureaux gratuits.

L'ajournement est repoussé

M. Jaurès. — Je demande à nouveau l'ajournement. Il faut que la Chambre apporte un texte précis et satisfaisant. Or, par suite du maintien des bureaux payants, il est impossible que les concessions que nous avons faites soient acceptées sur l'organisation des bureaux gratuits, notamment la déclaration obligatoire à la préfecture ou à la police ne nous paraissent plus acceptables.

M. G. Berry maintient sa demande de discussion immédiate.

L'ajournement mis aux voix est repoussé par **297 voix contre 230.**

Discussion des articles

M. Lavy. — Sur les articles 1, 2 et 6 renouvelle les protestations de M. Jaurès.

M. Goujon. — Ces protestations de M. Lavy prouvent bien que ce que les socialistes voulaient c'est le syndical forcé. Aussi, maintenant préfèrent-ils le statu quo.

M. Lavy n'a pas obtenu la suppression des bureaux payants et il déplore les aggravations consenties, mais sont-ce bien des aggravations ? Les syndicats pouvaient placer sans déclaration préalable et sans contrôle de l'Etat. Désormais ils seront soumis aux deux.

En somme, ce n'est que vers le remède dans la droit commun.

Je ne vois pas la raison qu'ils avaient de ne pas y être soumis. La Chambre ne peut refuser de voter sur les nouvelles conditions qu'elle ne plaît pas à une fraction de la Chambre. Elle votera donc l'organisation du placement gratuit. Ensuite au titre 2 elle aura à voter sur la suppression des placeurs.

Après quelques observations de MM. **Bovier-Lapierre, Antide Boyer, Nesureur et Boucher**, ministre du commerce, la première partie de l'art. 1 ainsi conçue est adoptée :

« Ne sont soumis à aucune autorisation les bureaux de placement gratuits créés par les municipalités, par les syndicats ouvriers, patronaux ou mixtes, les bourses de travail, les compagnonnages ».

M. Dejeante. — Qu'on s'en tienne là de l'énumération et qu'on supprime la suite, la 2e partie ainsi conçue :

« Les sociétés de secours mutuels, les associations charitables et les associations de bienfaisance.

Cette proposition est repoussée et l'art. 1 est adopté intégralement.

L'art. 2 est adopté.

L'art. 3 se dispense de la déclaration préalable parmi les bureaux de placement gratuits énumérés plus haut que ceux créés par les municipalités.

M. Ceutant demande la même exemption pour ceux établis par les Syndicats et les Bourses du travail.

Sur la demande de **M. Boucher**, l'amendement est repoussé par **388 contre 105.**

M. Bovier-Lapierre, reprend la même proposition pour les syndicats seuls.

Combattu par MM. Alfred Faure et le ministre du commerce l'amendement est repoussé par **286 voix contre 118.**

L'article est adopté et la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

La séance est renvoyée à demain et levée à 4 h. 20.

Physionomie de la Séance

Quelle discussion mouvementée que celle sur les bureaux de placement. La semaine dernière le débat s'était terminé par le renvoi à la commission d'un amendement de **M. Guillemin** qui, tout en organisant le placement gratuit, maintenait en les **consacrant** à une réglementation plurigouverneuse les bureaux de placement payants. Depuis la Chambre avait été saisie d'une nouvelle proposition de **M. Guillemin** et d'un projet de gouvernement. **La Commission** appelée à examiner ces nouveaux projets avait accepté les dispositions proposées par le gouvernement qui ont pour but d'organiser le placement gratuit. Quant aux bureaux de placement payants elle persistait à en demander la suppression dans un délai de 3 ans.

C'est dans cet état que la question se représentait aujourd'hui : Une discussion fort vive eut alors engagée pour savoir si l'on se prononcerait immédiatement sur la coexistence des bureaux gratuits et des bureaux payants ou si l'on réserverait la décision jusqu'après le vote des articles. Cette discussion paraissait à présent une assez puérile, elle avait au contraire une réelle importance. La commission sentant qu'elle allait subir un nouvel échec tenait beaucoup à faire voter sans délai son projet relatif au placement gratuit. **M. Guillemin** soutenait qu'il fallait avant toute chose trancher la question de principe.

M. Chauvière s'est prononcé pour cette solution et elle a été **à une forte majorité l'amendement Guillemin.**

Mais les socialistes n'ont pas accepté sans protester cette décision. Après **M. Besson** avait proclamé le résultat du vote qu'une violente tempête s'élevait aux deux extrémités de la salle. Pendant plus d'un quart d'heure on crie, on trépigne. Au milieu de tout ce bruit il était difficile de saisir les interruptions. Plusieurs d'entre elles ont cependant **atteint** par le président qui a dû sévir car elles avaient un caractère de violence vraiment intolérable.

C'est ainsi que MM. Dejeante et Chauvière ont été rappelés à l'ordre avec inscription au procès-verbal. Tous pour avoir cri : Vive la révolution sociale ! Inutile pour avoir dit à **M. Guillemin** qu'il brûlait sa circonscription de Fourmies pour les victimes de ses ouvriers contre lui.

Mais ce dernier, **M. Jaurès** a fait preuve d'une loyauté rare et de longs applaudissements ont salué quand il a été qu'il ne tolérerait jamais de conversation de la Chambre, de violence de langage les décisions de la Chambre.

Bientôt d'une courte accalmie, la commission a demandé elle-même une suspension de séance pour rédiger un nouveau texte, texte plus strict, beaucoup à l'entraînement des socialistes.

Ceux-ci réclamaient l'ajournement du projet qui pour eux n'avait plus de raison d'être.

La Chambre ne est pas montrée aussi aimable, la commission son plus, d'ailleurs. Toutes deux ont pensé qu'il était possible d'améliorer le régime actuel et après une demi-heure de suspension, le rapporteur, **M. Berry**, revenait avec un nouveau texte, le cinquième ou le sixième qui ait vu le jour depuis l'ouverture du débat.

M. Jaurès, qui ne se tenait pas pour battu, a reproduit alors sa demande d'ajournement. Celle-ci repoussée, la discussion s'est poursuivie plus paisible. Dans cette partie de la séance, trois articles seulement ont pu être votés.

On continuera vendredi prochain et le vendredi suivant.

T. H.

SÉNAT

Séance du 19 Mars 1897

La séance est ouverte à 2 h. 10, sous la présidence de **M. Béranger**, vice président.

Les hommes exclus de l'armée

Le Sénat adopte, après déclaration d'urgence, le projet voté par la Chambre des députés portant modification à l'article 4 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée (hommes exclus de l'armée).

Le Budget de 1897

Ministère des Travaux publics

Le Sénat aborde l'examen du budget du ministère des travaux publics.

M. de Lamarzelle présente des observations sur le plan gigantesque de travaux publics inaugurés en 1878.

Depuis MM. Loubet et de Freycinet, dit-il, nous avons dépensé, pour la réfection de notre outillage militaire, 3 milliards 800 millions et pour la réfection de notre outillage économique 7 milliards 1/2, c'est-à-dire presque le double.

Eh bien ! qu'a produit ce grand effort financier ? où en sont nos moyens d'exécution ? vous savez qu'a contribué **MM. Jules** Roche et Charles Roux. Leurs articles et leurs rapports vous montreront que depuis 15 ans, notre trade international décroît sans cesse. La situation de notre marine marchande est navrante. Hambourg, Rotterdam, Anvers, Gênes, ont détrôné tous nos ports.

D'où vient cette situation ? Elle vient de ce que les sept milliards et demi dépensés pour l'outillage économique ont été mal employés. Au lieu de concentrer *cet argent sur un petit nombre d'entreprises* d'utilité publique, on a essaié sur tous les points du territoire une foule de petits travaux d'utilité locale. On a fait ainsi de la popularité en travaillant sans profit. (Très bien à droite).

M. Turrel, ministre du commerce ne conteste pas la dépression du commerce en France, mais il estime qu'elle procède d'autres causes que celles signalées par M. de Lamarzelle.

D'après lui, une première cause c'est la réduction économique qu'il s'est accomplie dans ce dernier quart de siècle. Dans le monde entier, une foule de nations, qui n'avaient presque pas d'existence industrielle, sont entrées en lice et nous font aujourd'hui concurrence, au lieu d'acheteur nos produits.

Une seconde cause, c'est la transformation des habitudes du consommateur. La clientèle rurale, qui ne se fournissait qu'auprès de nous en raison de l'excaissance ou de la lassée de nos produits, a notablement diminué.

Le ministre défend ensuite les travaux publics exécutés, en disant que la République a fait de la France distributrice de travaux, et cite comme exemple les principaux projets de son département : doublement de la voie de Paris-Brest et de la voie de Paris-Clermont, construction de voies et de raccordements destinés à favoriser le transit du port de Marseille, prolongement du canal de Marseille au Rhône, remaniement des voies de communication du Nord afin de mieux lutter contre la Belgique.

La discussion générale est close.

Les chapitres 1 à 42 sont adoptés.

Sur le chapitre 43 (gérance d'intérêts), **M. Buffet** critique les pratiques employées en pareille matière. Après une longue discussion du rapport le chapitre 43 ainsi que les autres chapitres du budget des travaux publics et le budget des chemins de fer de l'Etat sont adoptés.

Les phosphates

M. Pallat adresse un message du ministre de l'intérieur au Sénat à propos des phosphates.

M. Barthou, ministre de l'intérieur, promet de faire tous ses efforts pour obtenir le vote du projet déposé à la Chambre.

La séance est levée à 6 heures 20 et la suite de la discussion renvoyée à demain.

LES RÉVÉLATIONS D'ARTON

M. Le Poittevin à Londres

Paris, 19 mars. — D'après le *Figaro* et la *Libre Parole*, M. Le Poittevin serait parti pour Londres afin d'y conférer... ou d'y chercher lui-même les fameux papiers d'Arton.

Paris, 19 mars. — Il y a en calme plat au Palais aujourd'hui.

M. Flory a continué à examiner les papiers et les objets fournis par les différentes perquisitions opérées cet jours-ci, et rendra compte de ses trouvailles s'il en fait, à M. Le Poittevin, dès son retour, qui s'effectuera probablement demain.

Du Courrier du Soir :

Nous avons sommairement examiné les diverses phases que l'affaire Arton a traversées et indiqué par quelles suites de révolution le gouvernement avait été amené à se prononcer en faveur des poursuites. Il semble que les développements possibles de ce gros incident aient provoqué en haut lieu quelques réflexions et déterminé une attitude au moins hésitante.

On avait d'abord annoncé, de façon assez ferme, que la demande en autorisation de poursuites serait déposée lundi prochain. La date de jeudi a été ensuite mise en avant. A l'heure actuelle le coup attendu impatiemment par les uns et frémissant de crainte par les autres *ne serait plus aussi imminent, même une détente* paraît se produire.

Nous ne croyons pas, comme d'aucuns n'ont pas craint de le dire, que l'on songe à désavouer M. Le Poittevin et à placer le dossier en dauphine mains ; mais nous ne serions pas surpris que l'on attendît, pour agir, la veille des vacances, durant lesquelles un certain nombre de non-lieu interviendraient sans provoquer d'agitation parlementaire.

Ajoutons à ce propos que suivant des rumeurs fort accréditées, les disparus de la vie politique ne seraient pas en principe impliqués dans les affaires d'Arton. Les coupables seraient sans répression sur les mesures particulières dont les bénéficiaires peuvent avoir bénéficié.

Viol horrible d'une fillette de quatre ans

Belfort, 19 mars. — On a trouvé hier soir, à 7 h. 20, au faubourg des Vosges, le cadavre violé d'une petite fille de quatre ans et demi, appartenant à une honorable famille.

Pour accomplir un tel crime, commis avec une bestialité inouïe, l'assassin avait d'abord étranglé sa victime dont le corps est dans un état indescriptible.

La justice informe.

LES RENGAGEMENTS

Le ministre de la guerre, pour couper court aux contestations qui se sont élevées dans certaines régions au sujet des engagements pris par les jeunes

Ceux-ci réclamaient l'ajournement du projet qui pour eux n'avait plus de raison d'être.

La Chambre ne est pas montrée aussi aimable, la commission son plus, d'ailleurs. Toutes deux ont pensé qu'il était possible d'améliorer le régime actuel et après une demi-heure de suspension, le rapporteur, **M. Berry**, revenait avec un nouveau texte, le cinquième ou le sixième qui ait vu le jour depuis l'ouverture du débat.

M. Jaurès, qui ne se tenait pas pour battu, a reproduit alors sa demande d'ajournement. Celle-ci repoussée, la discussion s'est poursuivie plus paisible. Dans cette partie de la séance, trois articles seulement ont pu être votés.

On continuera vendredi prochain et le vendredi suivant.

T. H.

SÉNAT

Séance du 19 Mars 1897

La séance est ouverte à 2 h. 10, sous la présidence de **M. Béranger**, vice président.

Les hommes exclus de l'armée

Le Sénat adopte, après déclaration d'urgence, le projet voté par la Chambre des députés portant modification à l'article 4 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée (hommes exclus de l'armée).

Le Budget de 1897

Ministère des Travaux publics

Le Sénat aborde l'examen du budget du ministère des travaux publics.

M. de Lamarzelle présente des observations sur le plan gigantesque de travaux publics inaugurés en 1878.

Depuis MM. Loubet et de Freycinet, dit-il, nous avons dépensé, pour la réfection de notre outillage militaire, 3 milliards 800 millions et pour la réfection de notre outillage économique 7 milliards 1/2, c'est-à-dire presque le double.

Eh bien ! qu'a produit ce grand effort financier ? où en sont nos moyens d'exécution ? vous savez qu'a contribué **MM. Jules** Roche et Charles Roux. Leurs articles et leurs rapports vous montreront que depuis 15 ans, notre trade international décroît sans cesse. La situation de notre marine marchande est navrante. Hambourg, Rotterdam, Anvers, Gênes, ont détrôné tous nos ports.

D'où vient cette situation ? Elle vient de ce que les sept milliards et demi dépensés pour l'outillage économique ont été mal employés. Au lieu de concentrer *cet argent sur un petit nombre d'entreprises* d'utilité publique, on a essaié sur tous les points du territoire une foule de petits travaux d'utilité locale. On a fait ainsi de la popularité en travaillant sans profit. (Très bien à droite).

M. Turrel, ministre du commerce ne conteste pas la dépression du commerce en France, mais il estime qu'elle procède d'autres causes que celles signalées par M. de Lamarzelle.

D'après lui, une première cause c'est la réduction économique qu'il s'est accomplie dans ce dernier quart de siècle. Dans le monde entier, une foule de nations, qui n'avaient presque pas d'existence industrielle, sont entrées en lice et nous font aujourd'hui concurrence, au lieu d'acheteur nos produits.

Une seconde cause, c'est la transformation des habitudes du consommateur. La clientèle rurale, qui ne se fournissait qu'auprès de nous en raison de l'excaissance ou de la lassée de nos produits, a notablement diminué.

Le ministre défend ensuite les travaux publics exécutés, en disant que la République a fait de la France distributrice de travaux, et cite comme exemple les principaux projets de son département : doublement de la voie de Paris-Brest et de la voie de Paris-Clermont, construction de voies et de raccordements destinés à favoriser le transit du port de Marseille, prolongement du canal de Marseille au Rhône, remaniement des voies de communication du Nord afin de mieux lutter contre la Belgique.

La discussion générale est close.

Les chapitres 1 à 42 sont adoptés.

Sur le chapitre 43 (gérance d'intérêts), **M. Buffet** critique les pratiques employées en pareille matière. Après une longue discussion du rapport le chapitre 43 ainsi que les autres chapitres du budget des travaux publics et le budget des chemins de fer de l'Etat sont adoptés.

Les phosphates

M. Pallat adresse un message du ministre de l'intérieur au Sénat à propos des phosphates.

M. Barthou, ministre de l'intérieur, promet de faire tous ses efforts pour obtenir le vote du projet déposé à la Chambre.

La séance est levée à 6 heures 20 et la suite de la discussion renvoyée à demain.

LES RÉVÉLATIONS D'ARTON

M. Le Poittevin à Londres

Paris, 19 mars. — D'après le *Figaro* et la *Libre Parole*, M. Le Poittevin serait parti pour Londres afin d'y conférer... ou d'y chercher lui-même les fameux papiers d'Arton.

Paris, 19 mars. — Il y a en calme plat au Palais aujourd'hui.

M. Flory a continué à examiner les papiers et les objets fournis par les différentes perquisitions opérées ces jours-ci, et rendra compte de ses trouvailles s'il en fait, à M. Le Poittevin, dès son retour, qui s'effectuera probablement demain.

Du Courrier du Soir :

Nous avons sommairement examiné les diverses phases que l'affaire Arton a traversées et indiqué par quelles suites de révolution le gouvernement avait été amené à se prononcer en faveur des poursuites. Il semble que les développements possibles de ce gros incident aient provoqué en haut lieu quelques réflexions et déterminé une attitude au moins hésitante.

On avait d'abord annoncé, de façon assez ferme, que la demande en autorisation de poursuites serait déposée lundi prochain. La date de jeudi a été ensuite mise en avant. A l'heure actuelle le coup attendu impatiemment par les uns et frémissant de crainte par les autres *ne serait plus aussi imminent, même une détente* paraît se produire.

Nous ne croyons pas, comme d'aucuns n'ont pas craint de le dire, que l'on songe à désavouer M. Le Poittevin et à placer le dossier en dauphine mains ; mais nous ne serions pas surpris que l'on attendît, pour agir, la veille des vacances, durant lesquelles un certain nombre de non-lieu interviendraient sans provoquer d'agitation parlementaire.

Ajoutons à ce propos que suivant des rumeurs fort accréditées, les disparus de la vie politique ne seraient pas en principe impliqués dans les affaires d'Arton. Les coupables seraient sans répression sur les mesures particulières dont les bénéficiaires peuvent avoir bénéficié.

Viol horrible d'une fillette de quatre ans

Belfort, 19 mars. — On a trouvé hier soir, à 7 h. 20, au faubourg des Vosges, le cadavre violé d'une petite fille de quatre ans et demi, appartenant à une honorable famille.

Pour accomplir un tel crime, commis avec une bestialité inouïe, l'assassin avait d'abord étranglé sa victime dont le corps est dans un état indescriptible.

La justice informe.

LES RENGAGEMENTS

Le ministre de la guerre, pour couper court aux contestations qui se sont élevées dans certaines régions au sujet des engagements pris par les jeunes

Ceux-ci réclamaient l'ajournement du projet qui pour eux n'avait plus de raison d'être.

La Chambre ne est pas montrée aussi aimable, la commission son plus, d'ailleurs. Toutes deux ont pensé qu'il était possible d'améliorer le régime actuel et après une demi-heure de suspension, le rapporteur, **M. Berry**, revenait avec un nouveau texte, le cinquième ou le sixième qui ait vu le jour depuis l'ouverture du débat.

M. Jaurès, qui ne se tenait pas pour battu, a reproduit alors sa demande d'ajournement. Celle-ci repoussée, la discussion s'est poursuivie plus paisible. Dans cette partie de la séance, trois articles seulement ont pu être votés.

On continuera vendredi prochain et le vendredi suivant.

T. H.

Dernière Heure

LES SURVIVANTS de la « Ville de Saint-Nazaire »

Paris, 19 mars. — La Compagnie générale transatlantique nous communique le télégramme suivant :

New-York, 19 mars. — Le commandant Berry souffre de désordres nerveux ; le docteur Maire, Sauret, ingénieur, sont presque rétablis, ainsi que le passager Tejedo ; ils restent faibles, mais tous sont en bonne voie de guérison. »

La Compagnie n'encore reçu aucune nouvelle des trois autres canots de la *Ville de St-Nazaire*

Une mission dynamitée

Trois victimes — Quatre arrestations

Alger, 19 mars. — Cette nuit, vers trois heures, des malfaiteurs ont fait sauter à la dynamite une maison habitée à la Zaouy, commune de Tebessa.

Une personne a été tuée et deux autres blessées. Une chèvre aurait été commis, dit-on, par des ouvriers licenciés.

Quatre arrestations ont été opérées. Le parquet est sur les lieux.

LES ÉVÉNEMENTS DE CRÈTE

Les soldats grecs à la frontière

La guerre inévitable

Athènes, 19 mars. — Ce matin, le premier régiment d'infanterie est parti pour la frontière au milieu de manifestations enthousiastes. Les hommes sont transportés par mer.

L'opinion publique considère que le départ de ce régiment, le seul qui restait encore à Athènes, est le signe que la guerre est inévitable.

Le prince héritier ne part pas encore.

La misère des soldats turcs

Constantinople, 19 mars. — Les troupes turques sont dans un état de misère qui dépasse toute description.

Les hommes n'ont pas reçu leur solde depuis neuf mois, et ne grand nombre d'officiers ont vendu leurs armes et leur uniforme pour se procurer des aliments.

La censure sur les télégrammes de presse

Athènes, 19 mars. — Le correspondant du *Temps* protestera énergiquement contre le rétablissement de la censure sur les télégrammes de presse expédiés de la Canée. Cette mesure rétrograde sera un fâcheux désappointement, surtout, de la proclamation de l'autonomie et de la liberté en Crète.

NOS INTERVIEWS

A propos de la Mutualité

Dimanche dernier dans la séance du Conseil municipal de Lille, au moment où l'on vouait un crédit en faveur des sociétés de secours mutuels, M. le colonel Sicre et M. Delesalle ont porté sur celles-ci des appréciations qui ont été quelque peu trop sévères.

Dans une ville comme la nôtre où la plupart des ouvriers font partie de sociétés de secours mutuels une pareille accusation devait causer grand émoi. Aussi nous avons reçu de divers côtés des demandes inquiètes de renseignements sur la valeur qu'il fallait attacher au jugement de M. le député Sicre et de M. Ladjoint aux finances Delesalle.

Le hasard nous a précisément fait rencontrer un des plus belles propagandistes de la Mutualité qui nous avec une véritable passion la marche de toutes les associations ouvrières.

— Connaissez-vous, lui demandons-nous, une seule société de secours mutuels qui ait pu prétendre par une gestion malhonnête les craintes de M. Sicre ?

— Absolument aucune. Elles fonctionnent parfaitement sous la surveillance étroite de l'Etat et obéissent régulièrement les services qu'elles promettent.

A Paris — car je crois qu'on a parlé surtout des Sociétés parisiennes — j'en connais deux qui ont des adhérents un peu partout : la Société philanthropique du Commerce, fondée en 1847 et la Société de protection mutuelle des Voyageurs de Commerce créée en 1879. Toutes deux sont très prospères et comptent dans la France des milliers de membres qui seraient unanimes à rendre hommage à l'œuvre à laquelle ils participent.

A Lille, la Société la plus prospère est celle des Voyageurs. Fondée en 1863 entre quelques employés qui avaient même pas assez d'argent pour payer les premiers imprimés de l'Association, elle possède actuellement un capital de 225.000 fr.

Et cependant que de services n'a-t-elle pas rendus à ses sociétaires ? La maladie et le chômage sont les deux grands ennemis des travailleurs ; elles les guettent sans cesse plongeant subitement dans la plus noire détresse le père de famille qui n'a d'autre capital que ses bras ou son cerveau. Neuf cas par déjà une part de Paradis, quoique on dise. M. Delesalle — et ceux qui partagent ses opinions sur les sociétés — ne connaît pas ces deux grands maux.

La Société des voyageurs distribue plus de 16.000 francs de secours accordant à ses membres malades une somme journalière supérieure à trois francs. A l'heure actuelle le chômage ne rapporte que 1.600 francs par an. Ces avantages multiples, cette douce assurance qui supprime de l'esprit du travailleur la hantise de la misère n'exigent qu'une cotisation de 2 francs par mois. Est-ce bien un attrape-nigauds ?

Et pourtant que de services n'a-t-elle pas rendus à ses sociétaires ? La maladie et le chômage sont les deux grands ennemis des travailleurs ; elles les guettent sans cesse plongeant subitement dans la plus noire détresse le père de famille qui n'a d'autre capital que ses bras ou son cerveau. Neuf cas par déjà une part de Paradis, quoique on dise. M. Delesalle — et ceux qui partagent ses opinions sur les sociétés — ne connaît pas ces deux grands maux.

La Société des voyageurs distribue plus de 16.000 francs de secours accordant à ses membres malades une somme journalière supérieure à trois francs. A l'heure actuelle le chômage ne rapporte que 1.600 francs par an. Ces avantages multiples, cette douce assurance qui supprime de l'esprit du travailleur la hantise de la misère n'exigent qu'une cotisation de 2 francs par mois. Est-ce bien un attrape-nigauds ?

Et cepend